

# Soutien à la création d'une revue scientifique intersectorielle en français (REI) 2025-2026

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC

GRANDS DÉFIS DE SOCIÉTÉ, NATURE ET TECHNOLOGIES, SANTÉ, SOCIÉTÉ ET CULTURE

Année de concours :

**2025-2026**

Date limite (demande) :

**18 juin 2025 à 16h00 (EST)**

Annonce des résultats :


**septembre 2025**


Montant :

**50 000 \$/année**

Durée du financement :

**4 ans**

Le lien menant vers le [Portfolio électronique FRQnet](#)  et les formulaires associés au présent concours sont disponibles sous l'onglet « Accès portails » du site Web. De plus amples renseignements sont disponibles dans le menu « Documents » du Portfolio électronique FRQnet.

Le présent programme fait référence aux [Règles générales communes \(RGC\)](#) . Celles-ci s'appliquent à l'ensemble de la programmation du FRQ. Il est de la responsabilité des personnes candidates comme des titulaires d'un octroi de prendre connaissance des RGC : toutes les règles encadrant les concours et la gestion des octrois y sont consignées. Seules les conditions particulières visant le programme *Soutien à la création d'une revue scientifique intersectorielle dans la Francophonie* sont indiquées dans ce document et prévalent sur les RGC.

En date du **18 juin 2025, à 16h**, le statut du formulaire dans le système FRQnet doit être « transmis à l'établissement » ou « transmis au Fonds ». Pour être considérée comme recevable, la demande dont le statut est « transmis à l'établissement » devra néanmoins afficher le statut « transmis au Fonds » dans les délais prescrits par les RGC (article 3.2). Toute demande ne répondant pas à ces conditions sera considérée comme non recevable.

Version mise à jour le 18 décembre 2024 sous réserve de l'approbation par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

---







# Table des matières


1. [CONTEXTE](#)
2. [OBJECTIFS](#)
3. [ADMISSIBILITÉ](#)
4. [DEMANDE](#)
5. [ÉVALUATION](#)
6. [FINANCEMENT](#)
7. [SUIVI ET REDDITION](#)
8. [PRISE D'EFFET](#)

---

## 1. CONTEXTE

Le présent programme se situe à l'interface de trois grandes priorités du FRQ : la recherche en français, la circulation ouverte des résultats de recherche et le maillage intersectoriel.

Œuvrant depuis plusieurs années au renforcement de la science en français, le FRQ investit désormais près de 5 millions de dollars annuellement dans diverses initiatives, telles que le [Réseau international francophone en conseil scientifique \(RFICS\)](#) , le [Réseau Circé](#) , une nouvelle édition de son programme de [Soutien aux revues scientifiques en français](#) , le [Soutien à la création de deux revues scientifiques en français en santé et en sciences](#)  et génie, une [Chaire en découvrabilité des contenus scientifiques en français](#)  et la création des prix [Publications en français](#) .

Le FRQ soutient également la circulation ouverte des résultats de recherche, notamment en finançant la plateforme [ÉRUDIT](#)  dans le cadre de son programme AGORA. En 2021, le FRQ a

adhéré au [Plan S](#), puis il a publié, en 2022, une nouvelle [Politique de diffusion en libre accès](#). Le Réseau Circé, la programmation de financement dédiée aux liens science et société incluant les programmes de communication scientifique DIALOGUE et REGARDS s’inscrivent aussi dans ce cadre.

Depuis plusieurs années, le FRQ invite en outre la communauté scientifique à explorer les approches intersectorielles pour se saisir d’objets de recherche et penser une recherche mobilisant de multiples perspectives, ce, en dépassant les disciplines et les secteurs de recherche. Concrètement, un maillage intersectoriel en recherche prend forme dans des espaces d’échanges dédiés à la rencontre des différents savoirs et méthodologies de recherche. Il repose sur un engagement à coconstruire des savoirs communs, éviter la hiérarchisation des champs de connaissances et permettre l’enrichissement mutuel d’un secteur à l’autre ainsi que l’enrichissement de la recherche par la contribution diversifiée de toutes les sphères de la société (les milieux utilisateurs, communautaires, artistiques et citoyens).

La revue scientifique intersectorielle visée par le présent programme devra s’inscrire dans ces trois grandes priorités.

NB: la nature de cette initiative rejoint certains enjeux soulevés par les [Objectifs de développement durable des Nations unies](#) (ODD), plus particulièrement ceux affichés ci-dessous. Elle rejoint aussi les recommandations de l’UNESCO sur la [science ouverte](#).




---

## 2. OBJECTIFS


Ce programme de soutien à la création d’une nouvelle revue scientifique en français vise

l'intersectorialité par la publication d'articles incarnant cette posture, reposant à la fois dans le croisement des méthodologies, des expertises dans la composition d'équipe et des objectifs de recherche. Il vise également à soutenir la diffusion des savoirs et les publications scientifiques en français.

En ce sens, le financement de 4 ans devra se décliner comme suit :

- les années 1 et 2 devront permettre la création de la nouvelle revue, sa mise sur pied, sa formalisation ;
- les années 3 et 4 verront la revue commencer à publier\* selon les exigences minimales d'admissibilité requises par le FRQ dans le cadre de son programme de Soutien aux revues scientifiques en français  et détaillées en section 3.2, ce afin d'être en mesure d'y soumettre une demande au concours de l'automne 2028, au stade « Nouvelle revue ». À cet égard, il est recommandé à toute personne souhaitant présenter une demande dans le cadre du présent appel de bien prendre connaissance de ses visées et attendus.

### **Profil attendu de la revue**

Depuis le début de son mandat en 2011, le Scientifique en chef du Québec a résolument promu le dépassement des modes de production de la connaissance, en valorisant une forme de recherche dite intersectorielle . Visant le dépassement de la simple réunion ou juxtaposition de plusieurs disciplines et secteurs pour résoudre un problème ou se saisir d'un objet de recherche, un maillage intersectoriel en recherche peut prendre différentes formes, telles que :

- La composition d'équipes réunissant des chercheur·es d'au moins deux secteurs des trois grands secteurs couverts par le FRQ (les sciences naturelles et génie, sciences sociales et humaines, arts et lettres, sciences de la santé)
- La conception et le développement conjoints, au sein d'un projet, de problématiques mobilisant des questions ou des objets de recherche communs ou partagés par les représentant·es des différents secteurs

- Le développement de méthodologies innovantes, adaptées à chaque problématique et intégrant des approches de chacun des secteurs représentés au sein du projet
- L'inclusion de toutes les sphères de la société par des approches de recherche collaborative avec les milieux utilisateurs et citoyens, la création de *living lab* ou des partages de savoirs autant scientifiques qu'expérientiels pour favoriser l'intégration d'innovations issues de la recherche dans la société québécoise

Précisément, dans le cadre de cet appel, le FRQ invite la communauté de recherche québécoise à proposer la création d'une revue intersectorielle, visant à :

- Rendre accessibles la recherche intersectorielle, ses résultats ainsi que ses méthodologies à la croisée de la production de multiples savoirs
- Mettre en lumière le décloisonnement des disciplines prôné par l'intersectorialité, notamment l'innovation ouverte, la recherche-action et les laboratoires vivants
- Publier des articles reliés à de grands défis de société nécessitant la convergence d'apport des sciences naturelles et génie, sciences sociales et humaines, arts et lettres et sciences de la santé
- Augmenter les occasions d'échanges de connaissances dans des champs de recherche où l'approche intersectorielle est peu présente




Afin d'assurer une certaine ligne éditoriale et une cohérence entre les articles présentés, la revue proposée pourra se structurer autour de numéros thématiques ou d'éditions spéciales pour chacun desquels une personne serait invitée à éditer et sélectionner les articles thématiques soumis.


À noter que cette nouvelle revue s'adressera essentiellement à un lectorat formé en recherche, mais aussi à un lectorat informé, pouvant provenir de toutes les sphères de la société.

---

## 3. ADMISSIBILITÉ

### 3.1 Exigences au moment du dépôt de la demande de financement —


La demande de financement doit être portée par un minimum de deux chercheurs ou chercheuses (les deux personnes cocandidates) œuvrant dans deux secteurs de recherche différents au sens où l'entend le FRQ ([Santé](#) , [Nature et technologies](#)  et [Société et culture](#) ). Elles devront en outre exercer un rôle de codirection au sein de la revue.

Ces deux personnes devront être à l'emploi d'un [établissement universitaire québécois reconnu pour gérer du financement](#)  et répondre aux statuts 1 ou 2 tels que définis dans les Règles générales communes (section Définitions – Statuts et Rôles). Ces personnes doivent également répondre aux conditions générales d'admissibilité énoncées à la section 2 des RGC.

Le projet de revue, quant à lui, doit répondre très explicitement aux attendus présentés en section 2. Dans le cas contraire, la demande sera déclarée **non admissible**.

### 3.2 Exigences au terme du financement (en vue de soumettre une demande admissible au programme Soutien aux revues scientifiques en français - RE) —

#### [Articles en français](#)

Au terme du financement, pour être admissible au programme [RE](#) , la revue devra être en mesure de démontrer avoir publié, au cours des deux dernières années de financement, une moyenne cumulative annuelle minimale de 10 articles scientifiques préalablement soumis

pour évaluation à au moins deux chercheur·es expert·es du domaine. En outre, un minimum de **80%** des articles scientifiques publiés pendant cette période par cette nouvelle revue devra avoir été rédigé en français. Advenant un pourcentage moindre, une justification très précise devra être soumise au comité d'évaluation, qui en évaluera la pertinence et la validité avant de confirmer – ou non – l'admissibilité de la revue.

### Gouvernance et fonctionnement

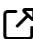
Au terme du financement, la gestion de la revue devra être assurée par une instance de direction bien identifiée. La revue devra également être dotée d'une instance scientifique garantissant la rigueur du processus de sélection et la qualité scientifique des articles.

Elle devra aussi satisfaire aux conditions suivantes :


- être sous contrôle public au Québec
- recevoir un soutien direct et indirect (par exemple, l'hébergement physique de la revue) de la part de l'établissement gestionnaire (i.e. l'établissement employeur du chercheur principal ou de la chercheuse principale)

### Libre accès immédiat et science ouverte

Au terme du financement, la revue devra satisfaire aux deux exigences suivantes :


- publier à 100% en libre accès immédiat, sans faire payer de frais aux auteurs, autrices, lecteurs ou lectrices, conformément au modèle Diamant<sup>1</sup>
- publier à 100% sous une licence ouverte telle que précisée dans la Politique de diffusion en libre accès des FRQ<sup>2</sup> 

Au terme du financement, la revue devra aussi satisfaire aux deux exigences suivantes :



- remplir tous les critères permettant à une revue d'être indexée dans le répertoire de revues en libre accès « Directory of Open Access Journals  » (DOAJ), incluant la mise en place d'une politique d'éthique éditoriale couvrant notamment la gestion des conflits d'intérêts (COPE) et des rétractations d'articles




- déposer une demande au DOAJ pour y être indexée

Pour plus de détails sur les attentes en matière de libre accès et de science ouverte, voir la section 4 du programme [Soutien aux revues scientifiques en français \(RE\)](#) .

## 4. DEMANDE


Pour transmettre une demande de financement, le chercheur principal ou la chercheuse principale doit disposer d'un compte utilisateur. Celui-ci peut être créé à partir du site Web du Fonds. Toute personne détenant un numéro d'identification personnel (NIP) dispose d'un accès direct à un compte FRQnet et doit mettre à jour son profil à partir du [Portfolio électronique FRQnet](#)  (voir la capsule [Premier accès à votre profil](#) .

### 4.1 Formulaire électronique FRQnet

Toute personne qui souhaite déposer une demande doit écrire à [laurent.corbeil@frq.gouv.qc.ca](mailto:laurent.corbeil@frq.gouv.qc.ca) afin d'avoir accès au formulaire électronique dans le [Portfolio électronique FRQnet](#) . Elle doit compléter et transmettre le formulaire et s'assurer de joindre toutes les pièces demandées dans les sections prévues à cet effet.

La demande de financement doit être faite dans le Portfolio électronique FRQnet, l'interface transactionnelle utilisée par les FRQ pour la soumission des demandes de financement et la gestion des octrois.

Tous les documents requis, ci-après détaillés, doivent être numérisés individuellement en format .PDF sans protection de lecture ni configuration spéciale en double onglet et être joints dans chacune des sections appropriées du formulaire sous l'encart « Détails des activités ».

Il est requis de consulter le document [Normes de présentation des fichiers joints \(.PDF\)](#)  aux formulaires FRQnet pour mettre en forme les fichiers à joindre à la demande, le cas échéant.

En ce qui concerne la langue de rédaction du formulaire et des documents soumis, consulter l'article 3.6 des RGC.

## 4.2 Documents requis

- CV commun canadien du chercheur principal ou de la chercheuse principale et de la personne cocandidate (toutes versions acceptées, peu importe le secteur) et son fichier joint de Contributions détaillées (gabarit disponible dans la Boîte à outils)
- Un texte de 10 pages maximum répondant aux critères d'évaluation présentés en section 5 (format PDF, à joindre dans la section « Description du projet ou de la programmation » du formulaire)
- Justification du budget (fichier de 2 pages maximum au format Word à joindre dans la section « Budget » du formulaire)

## 4.3 Section « Autres documents »

- Une lettre d'engagement de la direction de la revue à intégrer ou à maintenir le lien avec le portail de diffusion Érudit en cas d'octroi



**IMPORTANT :** Le Fonds exige une approbation institutionnelle de la part de l'établissement universitaire gestionnaire. Les personnes candidates sont invitées à communiquer avec leur établissement pour connaître les date et heure limites établies à l'interne.


Dans tous les cas, à l'heure et à la date limites du concours, soit le **18 juin 2025, à 16 h**, le statut de la demande dans le système FRQnet doit être « transmis à l'établissement » ou « transmis au Fonds », et tous les documents requis doivent être joints au formulaire. Toute demande affichant un autre statut sera considérée comme non recevable. Pour être considérée comme recevable, la demande dont le statut est « transmis à l'établissement » devra néanmoins afficher le statut « transmis au Fonds » dans les délais prescrits par les RGC (article 3.2).

Après réception des demandes, le Fonds en vérifie l'admissibilité. Un avis envoyé par courriel, au plus tard au cours de l'été suivant la date de clôture du concours, informera du suivi qui est fait du dossier et, s'il y a lieu, de sa transmission au comité d'évaluation. La demande transmise au comité d'évaluation peut néanmoins être déclarée non admissible en tout temps.

---

## 5. ÉVALUATION

Le rôle des comités d'évaluation et les conditions entourant les décisions de financement sont précisés dans les RGC, articles 4.4 et 4.5.

Les comités d'évaluation utilisent la [Grille de signification des notes](#)  du FRQ – Secteur Société et culture.

Pour être recommandée pour financement, une demande doit obtenir une note globale minimale de 70%. De plus, une note minimale de 70% est exigée pour le critère « Plan de développement de la revue ».

Il est recommandé aux personnes candidates d'accorder tout autant d'importance aux critères qu'aux sous-critères qui s'y rattachent.

Précisément, les demandes de financement sont évaluées en fonction des critères d'évaluation, sous-critères et pondérations suivants:

### **Plan de développement de la revue – 50 points (éliminatoire)**

- Arrimage du projet de revue avec les objectifs du programme, notamment au regard du profil attendu de la revue (voir section 2) (20 pts)
- Qualité, pertinence et précision du plan de développement de la revue (20 pts)
- Réalisme et faisabilité du calendrier de déploiement et arrimage avec le budget (10 pts)

### **Gouvernance et fonctionnement – 30 points**

- Pertinence des modalités de gouvernance pressenties pour garantir le bon déploiement du plan de développement de la revue et organigramme anticipé (15 pts)
- Leadership de la personne agissant à titre de chercheur principal ou chercheuse principale et compétences des membres pressentis pour composer les instances de direction et scientifique, en regard de l'orientation de la revue (15 pts)

### **Stratégies de diffusion et rayonnement anticipées – 20 points**

- Diversité et pertinence des stratégies anticipées permettant la constitution d'un lectorat et assurant la visibilité de la revue (10 pts)
- Variété et caractère innovant des stratégies anticipées en vue de mettre en valeur ses contenus (présentation visuelle de la revue, site Web le cas échéant, etc.) (10 pts)

---

## 6. FINANCEMENT

Le montant offert dans le cadre de ce programme est de 50 000 \$ par année pour une durée de quatre ans.

En ce qui a trait aux dépenses, tous les postes budgétaires prévus par les RGC, section 8, sont admissibles.

Un dégage­ment annuel de tâche d'ensei­nement prélevé à même la subvention est autorisé pour l'une des deux personnes occupant le rôle de chercheur principal ou chercheuse principale. Un second dégage­ment peut aussi être accordé, selon les mêmes modalités, à une personne occupant des fonctions de gestion ou de coordination en lien avec le fonctionnement de la revue. Les montants prévus pour ces dégage­ments ou soutien salariaux sont laissés à la discrétion des personnes cocandidates et doivent être inscrits dans le budget soumis et justifiés à la section appropriée du formulaire FRQnet. Ils seront soumis à la vérification du comité d'évaluation. Dans le cas contraire, ils ne pourront être réclamés ni versés en cours d'octroi.

Dans le contexte de ce programme, des frais de traitement numérique des revues financées peuvent être pris en charge par le Fonds dans le cadre de son partenariat avec la plateforme Érudit, en sus du montant annuel de 50 000 \$. Toutefois, cette prise en charge ne couvre que les numéros courants et non l'intégralité du corpus de la revue. Ces frais n'ont pas à être inclus dans le budget présenté et aucun devis ne doit être fourni avec la demande. Les revues recommandées pour financement au terme de leur évaluation par le Fonds mais ne se qualifiant pas pour un octroi pourraient quant à elles être admissibles à une prise en charge des frais de traitement numérique permettant leur mise en ligne sur ce portail de diffusion.

---

## 7. SUIVI ET REDDITION

Les conditions liées à l'annonce et à la gestion des octrois sont énoncées dans les [RGC](#) (sections 5 à 8).

À mi-parcours, c'est-à-dire au terme des deux premières années de financement, le FRQ procédera à un suivi du plan de développement de la revue et du bon déploiement des mesures visant à l'atteinte des objectifs de libre accès.

La revue qui reçoit un financement du FRQ dans le cadre de ce programme s'engage à rendre l'intégralité de son contenu accessible en ligne via le portail de diffusion Érudit. Dans l'objectif de garantir la meilleure disponibilité et visibilité des plus récentes publications, la version finale du numéro et des articles doit être transmise à Érudit selon leurs instructions aussitôt qu'elle est disponible – i.e. au plus tard deux semaines après la parution de la version papier ou de la diffusion sur tout autre support ou plateforme. Érudit étant un acteur de premier plan dans l'écosystème de la diffusion des résultats de la recherche en libre accès, le partenariat entre la plateforme et les FRQ assurera au contenu des revues financées une diffusion accrue et continue, et un archivage pérenne en plus d'une intégration dans des partenariats de soutien aux revues à l'échelle mondiale.


Dans le contexte du libre accès et de la science ouverte, le FRQ invite aussi la revue financée à promouvoir et sensibiliser leurs auteurs et autrices à l'importance de l'utilisation des identifiants pérennes [ORCID](#) et [ROR](#), permettant de relier ces derniers et dernières à leurs contributions et institutions, ainsi qu'aux organismes subventionnaires impliqués, le cas échéant.

La revue financée pourra bénéficier, dans le cadre de ses activités tant de production que de diffusion, du soutien du Réseau québécois de recherche et de mutualisation (Réseau Circé) pour les revues scientifiques soutenu par le FRQ, conformément aux [mandats](#) qui lui sont confiés.

Selon l'article 6.5 des RGC, toute modification importante apportée en cours d'octroi par rapport à la demande initiale doit être signalée dans le Portfolio électronique FRQnet et justifiée par courriel à la personne responsable du programme. Cette modification fait alors l'objet d'une analyse par le FRQ

qui peut décider de poursuivre ou, s'il y a lieu, de diminuer, de suspendre, voire de mettre fin à l'octroi ou d'exiger le remboursement des sommes versées. Toute négociation visant à transférer le contrôle d'une revue hors du Québec ou du milieu académique public doit ainsi être **immédiatement** signalée au Fonds.

Enfin, dans l'esprit de transparence qui caractérise la publication en mode «diamant», il est également à noter que le Fonds se réserve le droit de demander à la revue financée, en cours d'octroi, des renseignements supplémentaires nécessaires au bon suivi du programme. De tels renseignements pourraient inclure le montage financier et des statistiques relatives à la consultation des articles tous formats confondus.

On réfère ici à la conception du libre accès «diamant» telle que définie dans l'[Action Plan for Diamond Open Access](#) , soit un modèle de publication scientifique dans lequel les revues et plateformes de diffusion ne font payer de frais ni aux auteurs et autrices ni aux lecteurs et lectrices, et dans lequel les revues en libre accès sont des initiatives de publication menées par la communauté, dirigées par le milieu académique et appartenant à ce même milieu académique.

---

## 8. PRISE D'EFFET

Les présentes règles s'appliquent à l'exercice financier 2025-2026.